



Toulouse, le 23 juillet 2024

Objet : dépôt d'un préavis de grève pour la période du 31 juillet 2024 au 15 septembre 2024

Madame la PDG,

Lors de l'Assemblée Générale du **18 juillet 2024**, les personnels ont sollicité les organisations syndicales pour déposer à nouveau un préavis de grève dans le contexte post-bascule 3P pour la période des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP).

Ils et elles alertent sur les conséquences de la nouvelle organisation 3P sur la qualité du service rendu aux usagers et clients de Météo-France, et sur la santé des agentes et agents. Ils et elles attendent toujours un engagement ferme de la Direction sur la correction de la base de prévision directement en région avec des moyens adaptés.

Ils et elles alertent sur le risque d'aggravation de la situation pendant la période des JOP en raison des contraintes fortes supplémentaires qui vont peser sur les services opérationnels de prévision.

Les organisations syndicales Solidaires-Météo, SNM-CGT et SNITM-FO déposent donc un préavis de grève pour la période du **31 juillet au 15 septembre 2024** et les nuits attenantes. Ce préavis concerne l'ensemble du personnel de Météo-France, et plus particulièrement tous les prévisionnistes et les personnels des autres services de Météo-France dont l'activité est directement ou indirectement impactée par 3P.

Les organisations syndicales revendiquent :

*Organisation du travail :*

- Des effectifs supplémentaires pour tout l'établissement et des politiques RH ambitieuses, afin de permettre à Météo-France de remplir ses missions de service public tout en préservant les conditions de travail des personnels.
- Un engagement ferme et immédiat de la Direction Générale à mettre en place un plan d'urgence pour permettre une correction directe en région des prévisions automatiques, sans attendre les conclusions des différents groupes de travail ou autres instructions et avec les effectifs supplémentaires et les moyens le permettant.
- Une organisation et des horaires de travail permettant de réaliser les missions sans dégradation de leur qualité du service rendu et sans accroître la pénibilité pour les agent·e·s, qu'il s'agisse des services de prévision, ou des autres secteurs d'activité particulièrement sollicités pendant la période des JOP.

*Information sur le service rendu :*

- En cas de grève, la mention sur les productions de l'absence d'expertise nationale et/ou régionale pour cause de grève.

*Santé au travail :*

- La mise en place en urgence d'un véritable plan d'action visant à éliminer ou du moins à significativement limiter les troubles psycho-sociaux.
- Des moyens pour accompagner collectivement et individuellement les personnels en difficulté.

Veillez agréer, Madame la PDG, nos salutations respectueuses.

SNM-CGT

FO-Météo

Solidaires-Météo

Clowis Rosier

Sébastien Delecroy

Sandrine Deville